



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 16 février 2023

N° 35 Attribution du marché de Contrôle, Maintenance et travaux sur les
aires de jeux et équipements sportifs lots 1 et 2

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 1.1.3.2
Membres présents	43	Numéro : 094-219400686-20230216- lmc135202-CC-1-1
Membres excusés et représentés	5	Date réception : 21 février 2023
Membre absent non représenté	1	
Pour	45	
Contre	0	
Abstentions	3	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 16 février 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 43, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 10 février 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjointes
M. Jean-Marc BRETON, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Julien KÖCHER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc BRETON, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 35**OBJET : Attribution du marché de Contrôle, Maintenance et travaux sur les aires de jeux et équipements sportifs lots 1 et 2****Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°8 du 5 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU le Règlement Intérieur des Marché Publics de la Ville approuvé par délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2020,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 février 2023,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 8 février 2023,

CONSIDERANT que :

Afin de préserver la sécurité des publics lors de leur utilisation des installations de jeux et d'équipements de sport, il est nécessaire de maintenir ces équipements en bon état de marche et d'en contrôler régulièrement le bon fonctionnement.

Afin de désigner des prestataires capables d'accompagner la ville dans cette démarche, une consultation a été effectuée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord cadre de services mono-attributaire à bons de commande en application des dispositions du Code de la Commande Publique, sans montant minimum et dont les montants maximum par période et par lot sont fixés comme suit :

Lots	Désignation	Montant maximum HT en euros
1	Contrôle périodique des aires de jeux et équipements sportifs	30 000
2	Maintenance et travaux sur les aires de jeux et équipements sportifs	600 000

Cet accord-cadre débutera à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2023. Il sera reconductible tacitement trois (3) fois maximum par période de douze (12) mois.

La Ville a reçu 1 offre pour le lot 1 et 2 offres pour le lot 2, jugées au regard des critères ci-dessous :

Lot 1 Contrôle périodique des aires de jeux et équipements sportifs

Critère 1 : Prix sur 40 points

Critère 2 : Valeur technique sur 60 points

Lot 2 Maintenance et travaux sur les aires de jeux et équipements sportifs

Critère 1 : Prix sur 40 points

Critère 2 : Valeur technique sur 50 points

N° 35

OBJET : Attribution du marché de Contrôle, Maintenance et travaux sur les aires de jeux et équipements sportifs lots 1 et 2

Critère 3 : Valeur environnementale sur 10 points

Dans sa séance en date du 2 février 2023, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes qui présentaient les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 Contrôle périodique des aires de jeux et équipements sportifs : société Récré 'Action
6 Avenue Bernard Jussieu, Serris à 77700 SERRIS.

Lot 2 Maintenance et travaux sur les aires de jeux et équipements sportifs : société SITE
EQUIP domiciliée 4 rue Augustin Fresnel à 37170 Chambray-Lès-Tours.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de Contrôle, Maintenance et travaux sur les aires de jeux et équipements sportifs de la ville – lots 1 et 2, et toutes les pièces liées à son exécution avec les sociétés suivantes :

Lot 1 Contrôle périodique des aires de jeux et équipements sportifs : société Récré 'Action

Lot 2 Maintenance et travaux sur les aires de jeux et équipements sportifs : société SITE
EQUIP

Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 16 février 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le
Maire

Compte tenu de la
réception en Préfecture
le 21 février 2023
et de la publication
électronique le 23 février
2023

Le Directeur Général des
Services


Frédéric ERZEN



LE MAIRE,


Sylvain BERRIOS

Le Secrétaire de séance


Carole DRAI

